

Aurillac, le 5 mai 2022

Service de l'Economie Agricole

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 22.0154

Demandeur : GUERIN Sébastien

Date d'enregistrement de la demande : 21/03/2022

Date limite de candidature : 20/06/2022

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 20/07/22.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SAINTE-MARIE	16,95	GUERIN Alain et Régine	Section B 191,192,195,196,197,225,242, 245,264,265,267,272,273,291, 292,293, 316,317,330,331,333,512,513, 525,526,651,652,
PAULHENC	12,95	GUERIN Alain et régine	Section A 85,213,217,218,219,242,249,251 ,255,269,271,275,276,278,279, 281,306,669,
PAULHENC	9,77	Mairie de Paulhenc	Section A 246,247,253,273,721,
PIERREFORT	2	Mairie de PAULHENC	Section B 27
SAINTE-MARIE	12,04	BOS Daniel	Section B 219,220,224,221,222,226,227, 230,231, 232,233,243,237,,243,244,246, 268,269,270,579,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**